

GT négociations « sociales » du 15 février 2022

Déclaration préalable

Après un premier groupe de travail consacré aux mesures indemnitaires et à l'IFDD des personnels de catégorie A et B, le 21 janvier 2022, la DG est de retour pour une version « améliorée » d'un projet qui n'avait pas convaincu grand monde...

A la lecture des nouvelles propositions, un constat s'impose : au-delà des mots déception (quant aux carrières B par exemple, ou aux collègues des grandes villes Lille-Lyon-Marseille) voire colère (les mesures « proposées », pardon les « mesures » proposées pour la catégorie C, non précisées, et qui ne concernent que les collègues effectuant des enquêtes, les autres semblent passer par pertes et profit), il y a surtout un constat : les soi-disant « négociations sociales » ne sont en fait qu'un simple plan de suppression des IFDD qui n'ose pas dire son nom, auquel la DG adosse quelques thématiques sensées donner un vernis social, le tout dans un mélange des genres total et sans moyens budgétaires à la hauteur.

Bref, à quelques semaines des élections présidentielles, il s'agit de faire croire que l'Administration va faire un geste sur les rémunérations des collègues, tout en réglant son sort à des IFDD qui en théorie constituent un remboursement de frais de déplacement, et dans les faits sont perçus par les collègues en bénéficiant comme une indemnité prenant en compte les contraintes liées à la réalisation des enquêtes.

Les premières propositions avaient une vertu : montrer que réaliser des enquêtes pénalisait financièrement une part importante des effectifs.

Sauf que ces propositions avaient énormément de défaut :

- L'ensemble des personnels « grandes villes » est pénalisé, l'alignement se faisant par le bas sur les sédentaires « province » !
- Les B perdent (les C aussi, mais les chiffres n'ont été fournis que pour ce deuxième GT).

Les nouvelles propositions de l'administration ne règlent pas ces problèmes : les B sont juste « à l'équilibre », et les personnels « grandes villes » se contenteront d'une garantie de rémunération, calculée sur l'ensemble de leur rémunération, et qui vise à maintenir leur niveau de rémunération à titre individuel jusqu'au prochain changement d'échelon. Une stagnation donc, puisque la garantie baissera au fur et à mesure que ladite rémunération augmentera. Sans compter qu'il n'est même pas précisé si elle sera calculée sur la rémunération brute ou si elle inclura les cotisations sociales.

Solidaires rappelle que seul un alignement par le haut (la centrale) aurait été bénéfique pour l'ensemble des enquêtrices et enquêteurs, pour les sédentaires « grandes villes » et de l'Île De France.

Solidaires réitère ses « lignes Directrices » :

1. Personne ne doit y perdre, les rémunérations les plus faibles doivent y gagner plus que les autres.
2. Un alignement prenant en compte les cotisations sociales et les conséquences de la fiscalisation des ACF par rapport aux IFDD.
3. Une augmentation significative du nombre de points ACF pour les C et les B.
4. Remettre de la progressivité pour l'ACF sédentaire des Contrôleurs 2^{ème} classe à partir du 7^{ème} échelon.

Pour **solidaires**, les négociations en cours, pour être sociales, doivent conjuguer équilibre et équité, ce qui n'est pas le cas du projet sur la table actuellement. De plus, elles doivent inclure une véritable revalorisation salariale pour l'ensemble des personnels, notamment par une augmentation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT).

A défaut, les travaux en cours se cantonneraient à une simple sortie du dispositif des IFDD, imposée par la direction générale sans enveloppe budgétaire adéquate. Et sans convaincre...